



---

Document de séance

---

9.11.2018

A8-0354/2018/err01

# ERRATUM

au rapport

sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les nouveaux véhicules lourds (COM(2018)0284 – C8-0197/2018 – 2018/0143(COD))

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Rapporteur: Bas Eickhout  
A8-0354/2018

---

Projet de résolution législative

**Insérer l'amendement suivant après l'amendement 61 :**

## **Amendement 73**

**Proposition de règlement**  
**Article 13 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Texte proposé par la Commission*

*Amendement*

*La Commission évalue en outre la possibilité de mettre au point une méthode d'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub> tout au long du cycle de vie de tous les véhicules utilitaires lourds mis sur le marché de l'Union. Sur la base de cette évaluation, la Commission soumet, le cas échéant, une proposition législative au Parlement européen et au Conseil afin d'établir des obligations de déclaration des émissions sur l'ensemble du cycle de vie pour les*

*constructeurs et de préciser les règles et  
procédures nécessaires à cette  
déclaration.*

Or. en

*(Cet amendement a été adopté en commission, mais il était absent du texte envoyé à la  
traduction.)*

*(Concerne toutes les versions linguistiques.)*